



Circulaire n° 4281 du 29/01/2013

Intervention de la Région Wallonne et de la Commission communautaire française visant à réduire le prix des abonnements scolaires (TEC-STIB) pour se rendre dans les établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Promotion sociale.

Cette circulaire abroge et remplace la circulaire n° 4094 du 31/07/2012.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : PROMOTION SOCIALE

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 01/02/2013
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Abonnement scolaire -
Intervention Région Wallonne

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de Province et les Députés provinciaux, chargés de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux membres du Service de la Vérification ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;

Signataire

Ministre / Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique -
Administration : L'Administrateur général, Monsieur Jean-Pierre HUBIN

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Dusausoit Benjamin	02/690.80.41	benjamin.dusausoit@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

A partir du 1er février 2013, une nouvelle formule tarifaire entre en vigueur pour les transports en commun en région bruxelloise. Vous trouverez donc, en annexe, le nouveau formulaire à délivrer aux élèves, de plus de 18 ans, désirant bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de la STIB.

En ce qui concerne les abonnements scolaires en région Wallonne, il n'y a pas de modifications.

Je vous en souhaite bonne réception.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

**«ATTESTATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE» 2012-2013
EN VUE DE L'OBTENTION D'UN ABONNEMENT SCOLAIRE**

La STIB octroie un tarif préférentiel (tarif scolaire) à l'ensemble des étudiants de moins de 25 ans inscrits en enseignement de jour (20h/4 jours au minimum par semaine) ou en enseignement du soir (10h/4 jours au minimum par semaine).

Pour les étudiants ayant entre 18 et 24 ans inclus, l'attestation de fréquentation scolaire doit obligatoirement être complétée afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel.

**Ce document ne doit pas être complété pour les étudiants de moins de 18 ans.
Le tarif préférentiel sera automatiquement appliqué.**

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE													
N° client STIB (19 caractères)	6	3	9	6	5	3	/						
												/	
Nom													
Prénom													
Date de naissance (jj/mm/aaaa)			/			/							

RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
La direction ou les autorités académiques de l'établissement certifie(nt) que l'élève ou l'étudiant(e) susmentionné(e) est inscrit(e) au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013 (20 h/4 jours minimum par semaine en cours du jour ou 10 h/4 jours minimum par semaine en cours du soir).	
Date Le/...../20.....	Sceau et signature de la direction ou de l'autorité académique de l'établissement